



## Usurpation d'adresse

-----  
Par xyz

BONJOUR

Depuis quelques mois, je reçois des courriers adressés à 4 personnes différentes, mais libellés à mon adresse personnelle.

J'ai renvoyé les premiers avec NPAI, le problème c'est qu'il n'y a aucune adresse sur les enveloppes.

J'avais ouvert un des trois courrier. C'était une relance pour Sxxxx Mobile. J'ai essayé d'appeler le numéro de la personne, mais la ligne téléphonique du portable était coupée. Ce sont des personnes qui ouvrent des lignes et ne paient pas leurs abonnements. J'ai fini par avoir au téléphone la société de recouvrement qui m'a passé le service expertise de Sxxxx. Comme je n'ai aucun courrier en ma possession, je n'ai pas scanné les courriers, elle m'a conseillé d'attendre le prochain envoi et de les contacter à nouveau en passant par le service de recouvrement.

Tout récemment je reçois un courrier que j'ai ouvert, toujours à mon adresse, une 4ème personne, il s'agissait cette fois-ci d'une relance par une autre société de recouvrement qui agissait au nom de la Pxxxxx Mobile que j'ai contactée et qui a accepté de supprimer mon adresse (c'est juste un contact oral, je n'ai aucune preuve que cela a été bien effectué). La police municipale me dit d'aller au tribunal pour porter plainte. Je n'ai pas encore renvoyé le courrier en écrivant NPAI, puisque j'ai eu la société de recouvrement en ligne.

Pouvez-vous me dire ce que je risque, et pouvez-vous me conseiller pour les démarches à suivre ? Je précise que je ne connais aucune des 4 personnes qui agissent ainsi.

-----  
Par yapasdequoi

Bonjour,

Vous ne risquez strictement rien si vous n'ouvrez pas ces courriers et si vous les remettez au facteur ou au guichet avec la mention NPAI.

Il ne faut pas ouvrir le courrier adressé à une tierce personne. S'il s'agit de fraude ou autre trafic, le fait de l'ouvrir pourrait vous impliquer.